**Informations relatives à l’application du Règlement général sur la protection des données**

*Pour permettre l’examen et le suivi des demandes d’autorisation d’activité, de renouvellement d’autorisation et d’évaluation , l’ARS Ile-de-France procède à un traitement de données personnelles sur le fondement de l’article 6 e) du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (Règlement général sur la protection des données, ou RGPD).*

*Les données sont conservées par l’ARS Ile-de-France tout au long de l’existence juridique de la structure titulaire de l’autorisation et ne peuvent être communiquées qu’à des destinataires internes à l’ARS Ile-de-France.*

*Conformément au RGPD et à la loi n° 78-du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (loi informatique et libertés), vous disposez d’un droit d’accès, de rectification, d’effacement et de portabilité des données vous concernant. Vous pouvez également demander la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez exercer ces droits, en vous adressant au Délégué à la protection des données de l’ARS par courriel à l’adresse :**ars-idf-dpd@ars.sante.fr**.*

*Afin de rendre effective votre demande, il vous sera demandé de justifier de votre identité.*

*Vous disposez enfin d’un droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL, si vous considérez que le traitement de données à caractère personnel vous concernant constitue une violation du RGPD et de la loi informatique et libertés**.*

**ANNEXE AUX DOSSIERS DE DEMANDE D’AUTORISATION, DE RENOUVELLEMENT D’AUTORISATION ET D’EVALUATION**

Renouvellement de l’autorisation de l’activité de chirurgie cardiaque adulte